

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALLOCATION PROTECTION 80

OPCVM

Code ISIN FR0012070100

Société de Gestion : Natixis Asset Management – (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'une part, de permettre à l'investisseur de bénéficier d'une protection partielle permanente du Capital, hors frais d'entrée, égale à 80% de la Plus Haute Valeur Liquidative de l'OPCVM depuis sa création, et d'autre part, de permettre à l'investisseur de participer, partiellement, sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, à la performance potentielle d'une poche "Dynamique".

La politique d'investissement de cet OPCVM consiste à gérer activement 2 poches distinctes et relativement autonomes :

■ **Une poche "Prudente"**, composée à 75% minimum de titres éligibles au PEA dont les performances sont échangées, par le biais d'un contrat d'échange, contre une performance monétaire afin d'obtenir un rendement en lien avec le marché monétaire. Cette poche permet à la fois, d'assurer l'éligibilité au PEA de l'OPCVM, de préserver la protection de 80% de la Plus Haute Valeur Liquidative de l'OPCVM depuis sa création, mais également de dégager un rendement potentiel en lien avec le marché monétaire.

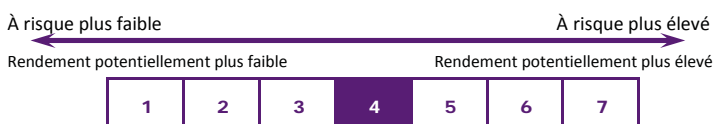
■ **Une poche "Dynamique"** qui est exposée, par le biais de contrats financiers, aux marchés actions et aux marchés de taux d'Amérique du Nord, d'Europe et des marchés émergents, principalement, sans contrainte sectorielle ou géographique. L'exposition de cette poche pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif de l'OPCVM.

La composition et l'exposition de cette poche sera ajustée chaque jour de calcul de la Valeur Liquidative, en fonction notamment de l'évolution des contrats financiers. Pour ce faire, la Société de Gestion s'appuiera sur différents outils d'aide à la décision développés au sein même de la Société de Gestion. Ces outils permettent notamment de prendre en compte les différents facteurs de risque présents sur les marchés exploités.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution de la Valeur Liquidative de l'OPCVM, afin d'assurer la protection partielle du capital égale à 80% de la Plus Haute Valeur Liquidative depuis la création de l'OPCVM, la poche « Prudente » pourra représenter jusqu'à la totalité de l'OPCVM et l'exposition de la poche « Dynamique » pourra être réduite à zéro. Dans ce cas, l'investisseur ne profitera pas d'un éventuel rebond des contrats éligibles à la poche « Dynamique » mais uniquement d'un rendement monétaire.

Cet OPCVM ne convient pas aux investisseurs qui prévoient d'obtenir le remboursement de leur investissement avant la durée minimum de placement recommandée. L'investisseur peut cependant, demander le remboursement de ses parts chaque jour avant 12h30, sa demande sera prise en compte le lendemain. Les parts de cet OPCVM sont des parts de capitalisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque de cet OPCVM est de niveau 4 en raison de sa volatilité qui devrait se situer entre 5% et 10% et de son exposition aux marchés actions et taux.

Ce niveau représente, sur une échelle de 7, le risque associé à l'OPCVM.

Ce calcul de risque est effectué sur des simulations historiques passées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ l'OPCVM bénéficie d'une protection en capital quotidienne, hors frais d'entrée, à hauteur de 80% de la plus haute valeur liquidative.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

■ **Risque de crédit** : il résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

■ **Risque de contrepartie** : représente le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,5%
Frais de sortie	néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, le montant effectivement prélevé peut être moindre. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,39 %
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

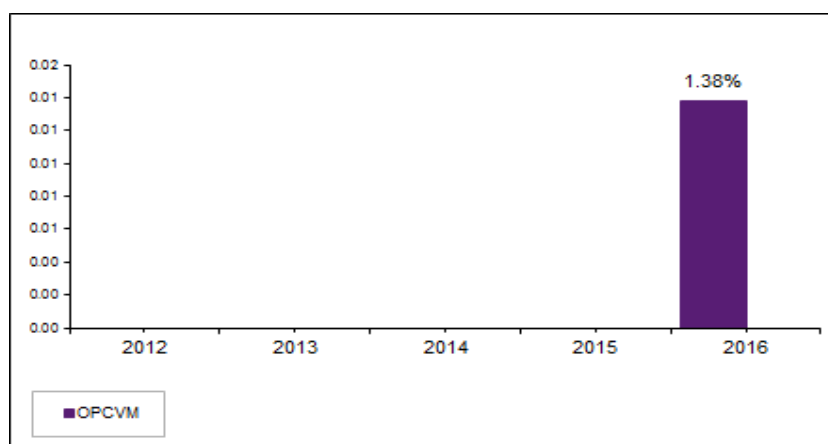
Frais courants : Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.nam.natixis.com

PERFORMANCES PASSES



■ Les performances affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

■ **Année de création de l'OPCVM** : 2015

■ **Devise** : euro

INFORMATIONS PRATIQUES

■ **Dépositaire** : CACEIS Bank

■ Le Prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Asset Management – 21 Quai d'Austerlitz – Direction Service Clients - 75634 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante nam-service-clients@am.natixis.com.

■ Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.nam.natixis.com.

■ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur le site internet www.nam.natixis.com

■ **Fiscalité** : Éligible au PEA. Les plus-values et revenus éventuels afférents à cet investissement peuvent être soumis à taxation, selon la réglementation du pays de résidence fiscale de l'investisseur. Il est conseillé aux investisseurs de se renseigner auprès d'un conseiller fiscal.

La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 juillet 2017.